

Rapport de la Présidente du jury

Organisateur : Centre de gestion de la Lozère

Partenaires : Centres de gestion de la région Occitanie

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE SPECIALITE « AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE »

Session 2022

I – INFORMATIONS GENERALES

A – Définition de l'emploi :

Les auxiliaires de soins territoriaux constituent un cadre d'emplois médico-social de catégorie C.

Ce cadre d'emplois comprend les grades d'auxiliaire de soins principal de 2ème classe et d'auxiliaire de soins principal de 1ère classe.

Les auxiliaires de soins peuvent exercer les fonctions :

- d'aide médico-psychologique : ils participent aux tâches éducatives sous la responsabilité de l'éducateur ou de tout autre technicien formé à cet effet.

- d'assistant dentaire : ils assistent le chirurgien-dentiste dans les tâches matérielles et les préparations courantes nécessitées par l'exécution des soins dentaires.

B – Les textes de référence :

- Le décret n° 92-866 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,
- Le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement notamment des auxiliaires de soins territoriaux.

C – Conditions d'accès :

Pour la spécialité "aide médico-psychologique" :

Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique

D – Calendrier :

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère organise en partenariat avec les Centres de gestion de la région Occitanie, le concours externe sur titres d'auxiliaire de soins territorial principal de 2ème classe spécialité « Aide médico-psychologique ».

Période de retrait des dossiers	Du 5 avril au 11 mai 2022
Date limite de retour des dossiers	Le 19 mai 2022
Dates de l'épreuve d'admission	Les 20, 21, 24 et 25 octobre 2022
Jury admission	Le 25 octobre 2022

II – LES CANDIDATS

66 candidats convoqués répartis comme suit :

A – Répartition hommes / femmes :

60 femmes

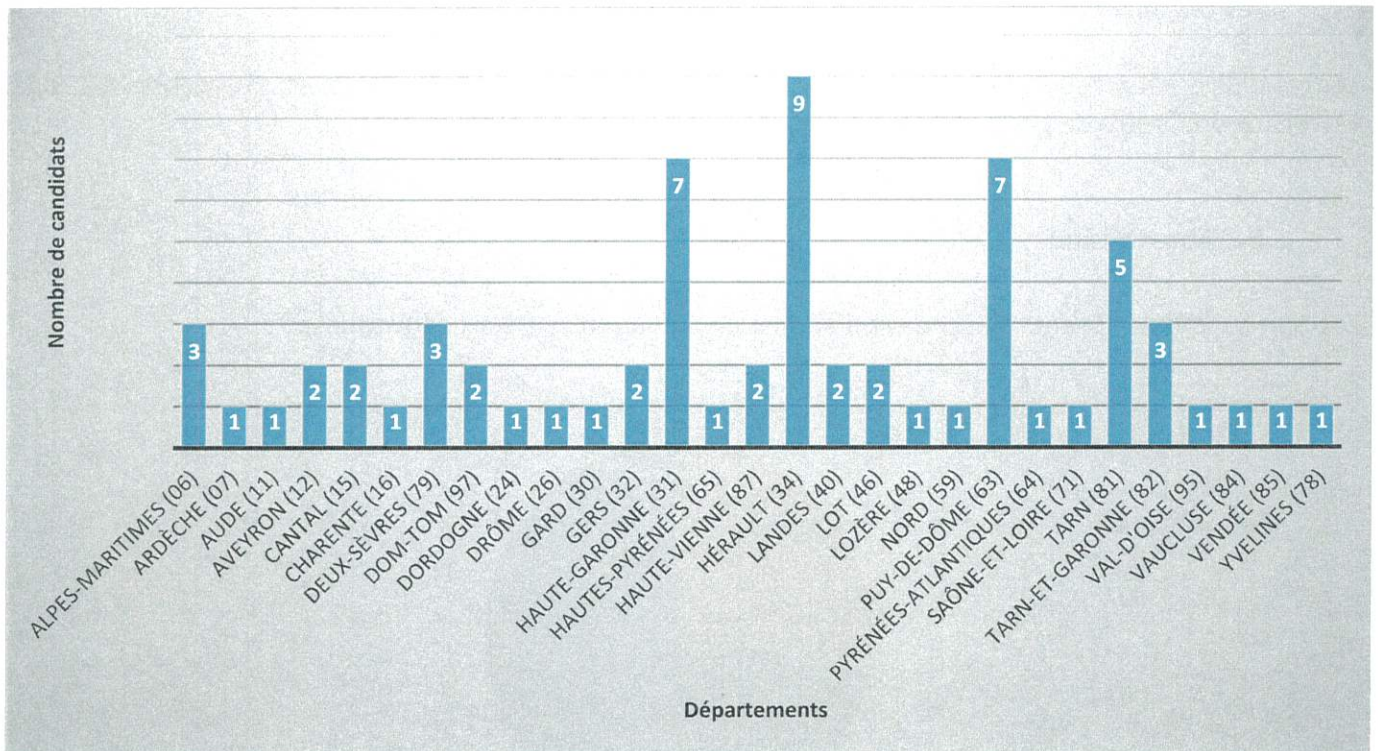
6 hommes

B – Tranches d'âge :

Candidats	Total
20 ans et moins	1
20 à 29 ans	6
30 à 39 ans	17
40 à 49 ans	29
50 ans et plus	13

C – Origine des candidats :

Répartition par département :



D – Niveau d'étude :

Niveau d'étude	Candidats
Niveau 8 – Bac +8 - Doctorat	0
Niveau 7 – Bac +5 - Master, DESS, diplôme ingénieur	0
Niveau 6 – Bac +4 - Maîtrise, master 1	0
Niveau 6 – Bac +3 Licence / Licence Professionnelle	3
Niveau 5 – Bac + 2 (DEUG / DUT / BTS, ...)	1
Niveau 4 - BAC ou équivalent	26
Niveau 3 - BEP/CAP/BEPC ou équivalent	34
Sans diplômes	2
Non renseigné	0

III – L'ÉPREUVE D'ADMISSION

le concours externe sur titres d'auxiliaire de soins territorial principal de 2ème classe spécialité « Aide médico-psychologique » comporte seulement une épreuve d'admission dont voici l'intitulé :

Entretien permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois concerné.

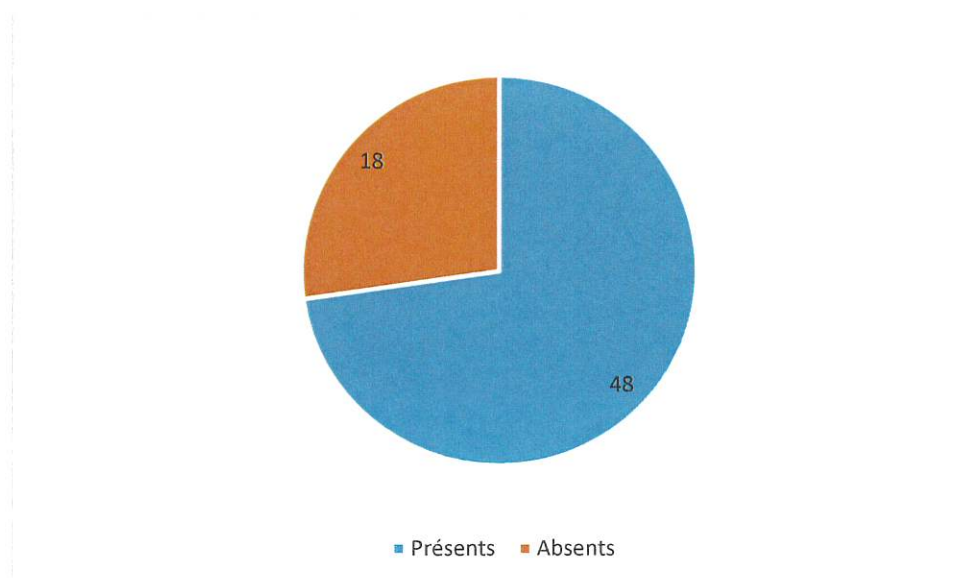
▪ *Durée : 15 minutes*

A – Déroulement :

Les candidats ont présenté l'épreuve orale d'admission du concours les 20, 21, 24 et 25 octobre 2022 dans les locaux du Centre de gestion de la Lozère.

B – Absentéisme :

Dix-huit candidats absents à l'épreuve d'admission sur les soixante-six convoqués.



C – Résultats de l'épreuve orale :

	Examen professionnel
Nombre de candidats présents	48
Notes \geq à 10/20	28
Moyenne générale	11.03/20
Note la plus élevée	19.50/20
Note la plus basse	4.50/20
Seuils d'admission	10.00/20 (10.00 points sur 20)
Nombre de candidats admis	28

D – Profil des candidats admis :

On observe que la majorité des lauréats sont des femmes 85.71% pour seulement un homme 14.29%. Pour 67.85% des lauréats, ils exercent dans une commune, pour 25 % dans un Etablissement Public de Coopération Intercommunale et 7.15% dans un autre établissement. Enfin, 71.42% des candidats lauréats ont fait le choix de faire une préparation personnelle et 7.14% ont suivi une formation préparatoire au concours (CNFPT).

E – Observations du jury lors de l'admission :

Dans l'ensemble, le niveau est faible. La majorité des candidats a des difficultés à mettre en exergue leur motivation à intégrer le cadre d'emploi.

Pour plus de la moitié des candidats, il y a une absence totale de connaissances de l'environnement professionnel.

Globalement, les aptitudes professionnelles sont maîtrisées bien qu'il y ait un manque de questionnement éthique sur l'accompagnement, notamment les droits des usagers.

Une dizaine de candidats a semblé s'être bien préparée, avec un entretien de qualité et convaincant. Ainsi, les candidats semblent être, dans leur grande majorité, de "bons" professionnels de terrain, mais un travail important est à mener sur la connaissance de l'environnement professionnel.

Fait à Mende, le 8 novembre 2022
Madame Josette GAILLAC
Maire de BASSURELS



